

CAUSERIE EDUCATIVE

AGO 2011

**DE LA MUTUELLE D'EPARGNE ET DE CREDIT
AKWABA**

Hôtel St Georges, 16 juin 2012

THEME 1: Devoirs ou Responsabilités d'une Caution dans un engagement

- Doit pouvoir remplacer le débiteur principal et payer à sa place de ce fait doit suivre le **conseil de la sentinelle**.
- Doit obliger le débiteur principal à honorer à l'engagement pris auprès de l'institution afin de préserver les intérêts des déposants **d'où la question de qui peut être caution à AKWABA?**
- Doit **aussi** comprendre le tableau d'amortissement et vérifier si le débiteur a payé à date (conseillé= jour J-1, au pire jour J)
- Doit porter plainte contre le débiteur principal en cas de défaillance pour obliger celui-ci à s'exécuter
- Demander la réalisation de la garantie du débiteur pour rembourser la dette contractée et se libérer.

THEME 2: Comment sécuriser les retraits tontine et éviter des pertes?

- Donner le temps à l'institution de faire les vérifications nécessaires avant le début des retraits (au moins 2 jours ouvrables)
- Exiger la clôture du mois par le collecteur avant tout retrait
- Retirer l'ordre de retrait auprès des collecteurs avant tout retrait
- Coller dans le carnet une photo ou présenter une carte du même nom que le carnet
- Effectuer les retraits soi-même ou donner procuration signée de la mairie à la personne de votre choix
- Eviter de donner procuration aux mineurs et soyez toujours patient
- En cas de problème lors d'un retrait, adressez vous au Chef d'agence de votre localité.
- En cas de perte de livret, appelez immédiatement le 23 30 00 79 ou le 23 30 00 57.

THEMES 3: Conditions d'éligibilité aux prêts

1. Disposer d'un **compte datant d'au moins 3 mois**.
2. Avoir une **capacité minimum d'épargne de 1/10 du montant du besoin exprimé** qui soit prouvée auprès de la structure **sur les trois derniers mois** avant l'expression du besoin.
3. Disposer d'une **suret  suffisante (suret s r elles et/ ou personnelles) couvrant les 100 % du montant du besoin** exprim  par le client membre.
4. Avoir une **bonne moralit **, un **projet bancable** et d montrer un **bon historique de pr t**.
5. **Formaliser les suret s**   adosser au besoin exprim 

Alors soyez vous-m me convaincu de votre  ligibilit  avant toute expression de besoin pour faciliter la proc dure   l'agent de cr dit.

Conseil de la sentinelle

« Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager ».

Soyez toujours soucieux de la viabilité de votre institution